

6) Participation forfaitaire à l'Instance de Gérontologie

Une participation annuelle de 1€ par habitant est acceptée. 14 voix pour.

7) Questions diverses

- La maison du Colombier occupée par Madame Choinet est maintenant libre. Il est décidé d'étudier son estimation pour une vente éventuelle.
- Détérioration de l'abri de bus ; son entretien ne dépend pas de la commune mais du Département qui sera contacté.
- Adolescents : la commune est consciente du problème des adolescents et du manque de salle pour qu'ils puissent se réunir. Des projets pourraient être mis à l'étude.

La séance est levée vers 22h30.